

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2020 à 20h

CONVOCAATION DU 20 JANVIER 2020

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS-BERTRAND, Céline CAUDRON, Charles-André BOYER, Caroline LOURDELLE, Séverine SOLLIER, Rémy COUSIN, Clélia CHOTARD, Philippe CHOQUET, Fabienne BUCHOUD, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER, Virginie MEUNIER, Thierry HUBERT.

Etaient excusées : Nathalie LEMARCHAND donne pouvoir à Xavier MAZERAT dans l'attente de son arrivée, Fabienne BUCHOUD donne pouvoir à Cédric SAINT-JOURS,

Absente non excusée : Céline CAUDRON

Secrétaire de séance : Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2019

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 2 décembre 2019 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Commandes de travaux :

Madame le Maire donne lecture des commandes de travaux, pour la période du 3 décembre 2019 au 22 janvier 2020 dans le cadre des délégations du maire et des adjoints.

Un tableau contenant l'ensemble de ces informations est remis à chaque conseiller.

DATE	SOCIETE	DESCRIPTIF ET LIEU DES TRAVAUX	MONTANT TTC
03/12/2019	COUBARD	REMISE EN ETAT LUCARNE FOYER DES ANCIENS	672,00 €
04/12/2019	PLG	MONOBROSSE SALLE DES FETES	2 056,52 €
11/12/2019	CORNUEL	IMPRESSION SIGNALETIQUE MAIRIE	657,60 €
11/12/2019	IPC	PRODUITS ENTRETIEN	582,80 €
11/12/2019	GOSTO	RAYONNAGE ARCHIVES MAIRIE	1 692,72 €
19/12/2019	SABLE DECOR	REVETEMENT SOL 17 PLACE DE LA REPUBLIQUE	2 739,36 €
20/12/2019	MDA	CUISINIERE ET HOTTE POUR LE 17 PLACE DE LA REPUBLIQUE	560,98 €
20/12/2019	CORNUEL	PANNEAUX EN DIBON CARTES POSTALES	2 304,00 €

10/01/2020	DABIN	PORTE DE LA MAM	3 581,48 €
10/01/2020	DESLANDES MOTOCULTURE	REPARATION TONDEUSE JOHN DEERE	1 466,60 €
22/01/2020	GEORGES	VETEMENTS DE TRAVAIL ECOLE- CANTINE-MENAGE	826,56 €
22/01/2020	LOXAM	LOCATION NACELLE DECORATION NOËL	513.68 €

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 9 décembre 2019 au 31 décembre 2019 et du 1^{er} janvier 2020 au 20 janvier 2020 dans le cadre des délégations du maire.

FIN ANNEE 2019

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
09/12/2019	07217919Z0030	AC 443, AC 444- 2 ET 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
09/12/2019	07217919Z0031	AH 177, 46 RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
11/12/2019	07217919Z0032	AC 148, 11, RUE DES VIGNES	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
12/12/2019	07217919Z0033	AC 554, 5, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS AFN	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

DEBUT ANNEE 2020

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
10/01/2020	07217920Z0001	AC 202, 5, RUE VICTOR HUGO	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
20/01/2020	07217920Z0002	AH 181, 36, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

1°) DEPLOIEMENT D'UNE MAISON FRANCE SERVICES A L'ECHELLE DE LA CCVS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réflexion menée par la Communauté de Communes du Val de Sarthe sur l'intérêt de créer une Maison France Services à l'échelle communautaire.

Pour rappel, le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau Frances Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. Le réseau Frances Services poursuit 3 objectifs :

- 1) Une plus grande accessibilité des services publics
- 2) Une plus grande simplicité des démarches administratives
- 3) Une qualité de service substantiellement renforcée

Cela s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services public (MSAP) qui obtiendront le label France Services sous certaines conditions. Ces Maisons France Services (MFS) devront proposer à minima les démarches relevant de ces organismes :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Ministères de l'Intérieur de la Justice et des Finances publiques
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- Mutualité Sociale Agricole
- Pôle Emploi
- La Poste.

Madame le Maire expose au conseil municipal le compte rendu des échanges à l'échelle communautaire.

Pour mettre en place cette Maison France Services, l'Etat demande à la Communauté de Communes ou aux communes volontaires, de financer 2 postes d'agents territoriaux, avec une prise en charge du financement par l'Etat à hauteur de 50% pendant 3 ans. Aucune certitude n'existe aujourd'hui sur le renouvellement de cette prise en charge.

Arrivée de Nathalie LEMARCHAND à 20h20.

Les avis des conseils stratégique et communautaire ne sont pas favorables à la création d'une telle maison, et souhaiteraient que les permanences des organismes aient lieu en Mairie, au plus près des habitants.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'émettre un avis favorable à la création d'une Maison France Services à l'échelle communautaire, sous réserve d'une étude chiffrée avec des éléments concrets, les modalités d'application et d'un roulement des permanences entre toutes les communes de la CCVS.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

2°) BILAN DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ETUDE CITE FAÏENCE ET METIERS D'ART

Madame le Maire présente ce dossier.

Pour rappel, lors de sa séance du 14 octobre 2019, (référence délibération n°1), le conseil municipal a validé le lancement de cette étude. Les documents administratifs, le règlement de consultation, le CCAP et le CCTP ont été rédigés et annexés à l'appel d'offres. Ce dernier a été publié le 2 décembre 2019 sur deux sites de parution, Médialex et Espaces Tourisme et Loisirs, la date limite de dépôt des candidatures était fixée le 15 janvier 2020 à 16 heures, 24 cabinets ont téléchargé les documents de consultation et 7 cabinets ont déposé une offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 21 janvier 2020 et les 7 cabinets ont été admis. Un groupe de travail s'est constitué, composé d'élus, des représentants de l'Etat, de La Région des Pays de La Loire, du Département et de techniciens. Les candidats seront auditionnés par cette commission le vendredi 31 janvier 2020 ; la commission émettra un avis consultatif. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 11 février 2020 à 17 heures 30 afin de retenir le cabinet lauréat.

Parallèlement, en décembre 2019, des dossiers de demandes de subvention ont été réalisés et déposés à l'Etat, l'Europe, la Région et le Département. A ce jour, les réponses ne sont pas arrivées. Avant de valider définitivement, les co-financeurs devront être connus afin de respecter les engagements de la délibération n°1 du 14 octobre 2019.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

3°) PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE CITE FAÏENCE ET METIERS D'ART AVEC LA SUBVENTION LEADER

Madame le Maire présente ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude Cité Faïence et Métiers d'Art doit être établi afin de déposer les demandes de subvention, notamment le dossier LEADER.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

	Montant TTC
Coût insertions publicitaires marché étude	864 €
Coût étude	59.136 €
Coût partenariat Ecole Design	13.500 €
TOTAL	73 500 €

	Montant	Taux intervention
Europe LEADER	25. 000 €	34,01%
État	11. 265 €	15,33%
Région	11. 265 €	15,33%
Département	11. 265 €	15,33%
Communauté de Communes du Val de Sarthe	(ingénierie)	/
Commune	14. 705 €	20,00%
TOTAL	73 500 €	100%

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- décide d'ajourner ce point pour cette séance dans l'attente du choix définitif du Cabinet d'étude,
- précise que ce point sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

3-BIS°) PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE CITE FAÏENCE ET METIERS D'ART SANS SUBVENTION LEADER

Madame le Maire présente ce dossier.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude Cité Faïence et Métiers d'Art doit être établi afin de déposer les demandes de subvention, sans la subvention LEADER.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

	Montant TTC
Coût insertions publicitaires marché étude	864 €
Coût étude	59.136 €
Coût partenariat Ecole Design	13.500 €
TOTAL	73 500 €

	Montant	Taux intervention
État	19 .595 €	26,66%
Région	19. 595 €	26,66%
Département	19. 595 €	26,66%
Communauté de Communes du Val de Sarthe	(ingénierie)	/
Commune	14. 715 €	20,02%
TOTAL	73 500 €	100%

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- décide d'ajourner ce point pour cette séance dans l'attente du choix définitif du Cabinet d'étude,
- précise que ce point sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

4°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA REUSSITE A UN EXAMEN PROFESSIONNEL PAR UN SALARIE

Madame le Maire présente ce dossier.

Un agent a été admis par décision du jury en date du 5 juin 2019 à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

En conséquence, le tableau des effectifs sera modifié.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination correspondant,
- décide la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2020.

Le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} février 2020 est :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF au 1 ^{er} septembre 2019	EFFECTIF au 1 ^{er} février 2020	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
SECTEUR ADMINISTRATIF		5 AGENTS	5 AGENTS	
Attaché principal	A	Non pourvu	Non pourvu	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	2	1	1 poste à 35 heures
SECTEUR ANIMATION		2 AGENTS	2 AGENTS	
Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 22,36 heures
SECTEUR SOCIAL		1 AGENT	1 AGENT	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 poste à 35 heures
SECTEUR TECHNIQUE		9 AGENTS	9 AGENTS	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	4	4	4 postes à 35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	3 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	2	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		17	17	

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

5°) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TEMPS PARTIEL

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire rappelle que l'agent communal transféré à la CCVS dans le cadre du transfert de la compétence «promotion du tourisme par la création d'Offices de tourisme» à la date du 1^{er} janvier 2017, bénéficie d'un temps partiel à hauteur de 80% depuis le 1^{er} avril 2019, (référence délibération N°1 du 1^{er} avril 2019).

Pour mémoire, suite à sa demande, cet agent exerce la totalité de son temps de travail à 80% pour la SPL Société Publique de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe ; organisme qui depuis le 1^{er} mars 2018 gère la gestion de l'office de tourisme en partenariat avec les

Communautés de Communes de Sablé et Loué-Brûlon-Noyen. Une convention a été signée entre la commune et la SPL.

Par courrier en date du 17 janvier 2020, l'agent souhaite renouveler pour un an ce temps partiel dans les mêmes conditions que le précédent.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne son accord pour la réduction du temps de travail à 80% de l'agent, rédacteur principal de 2^{ème} classe en charge du tourisme, à compter du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021,
- donne son accord pour que le temps de travail de cet agent pendant toute la durée de son temps partiel soit effectué à la SPL et autorise Madame le Maire à signer une convention avec la SPL le stipulant,
- informe l'agent que toute demande de renouvellement devra être déposée deux mois avant la date d'effet,
- prend en compte la demande de surcotisation pour ses droits à la retraite comme le permet la réglementation.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

5-BIS°) DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un agent employé en qualité d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de sa demande de renouvellement de temps partiel qui lui était octroyé suite à la naissance de son deuxième enfant, (référence délibération N°16 du 20 novembre 2017), suivant l'article L1225-47 du Code du Travail. Ce temps partiel de 80% avait été accordé pour une durée de deux ans, soit du 28 février 2018 au 28 février 2020.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne son accord pour la réduction du temps de travail à 80% de l'agent adjoint technique à compter du 29 février 2020 pour une durée de trois ans.
- informe l'agent que toute demande de renouvellement devra être déposée deux mois avant la date d'effet.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

6°) STAGIAIRE POUR REFLEXION VOIRIE ET CHARTE ECO-QUARTIER

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la collectivité a été sollicitée par Monsieur Dominique AMIARD, professeur au Département de Géographie à l'Université du MANS dans le cadre de recherche de stage pour des étudiants en troisième année de Licence géographie et aménagement à l'Université du Mans.

L'objet doit porter sur un aménagement (bourg, cheminements piétonniers, ...), un travail de terrain (enquêtes, ..), ou une réflexion plus globale sur un projet à court terme ou plus lointain. Cela représente un large spectre d'intervention donc pour des étudiants qui sont par ailleurs en capacité d'utiliser les outils cartographiques, SIG, traitement de base de données.

Actuellement, dans le cadre de la construction des logements adaptés, une charte Eco-Quartier avec un référentiel et 20 engagements doit être complétée pour mi-avril 2020 en lien avec les services de Madame Elisabeth TREVIN, Cheffe de l'Unité Urbanisme Durable, correspondante Ville Durable-Ecoquartier72. Un stagiaire pourrait nous apporter son aide dans le cadre d'un stage. Parallèlement, un autre stagiaire pourrait réfléchir sur des aménagements de voirie, nécessaires à la sécurisation des piétons et l'embellissement des entrées de bourg.

La mission des stagiaires serait de 105 heures environ, étalée sur 2 mois à compter de mi-février 2020 ; les jours d'intervention seraient les lundis et mardis de chaque semaine.

Pour rappel, suivant la délibération N°9 du 13 février 2017, la gratification des stagiaires, au-delà de 3 semaines de présence est de l'ordre de 3,60 € de l'heure afin de couvrir les frais de déplacements des stagiaires.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de recruter deux stagiaires pour mener à bien les deux missions précitées,
- autorise Madame le Maire à signer les deux conventions correspondantes.
- donne son accord pour le principe de versement de gratification dans le cadre des conditions exposées,
- autorise Madame le Maire à engager cette dépense.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

7°) TARIFS 2021 POUR LA SALLE DES FETES

Madame le Maire présente ce dossier.

Les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par délibération N°6 du 17 décembre 2018.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les tarifs tels que ceux précédemment votés,

- fixe ainsi les conditions d'exploitation et les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1er janvier 2021,
- chaque association de Malicorne sur Sarthe pourra bénéficier d'une gratuité pour une manifestation par an,
- la réservation de la salle ne sera effective qu'après la signature du contrat et le paiement de 30% d'arrhes, remboursés dans le seul cas du décès du bénéficiaire,
- gratuité pour la Croix-Rouge, les écoles, le collège,
- le groupe théâtral malicornais, gratuité pour 2 week-ends,
- forfait de 49 € par manifestation pour le club d'animation Malicornais, sans gratuité,
- accorde à Madame le Maire la possibilité de mettre gracieusement et à titre exceptionnel la salle à disposition pour des actions humanitaires, les réunions des partis politiques dans le cadre des élections et les sépultures civiles,
- une retenue de garantie de 300 € sera demandée au moment de la réservation et restituée dans le délai d'une semaine après vérification de la salle et de ses installations,
- quand le ménage ne sera pas correctement fait (salle balayée et mobilier rangé, sanitaires et cuisine propres) une retenue de 150 € sera mise en place,
- le chauffage sera dû dans tous les cas d'utilisation, y compris lors de la mise à disposition gracieuse, et ce dès la mise en service du chauffage par les services de la municipalité,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile sera à remettre en mairie à la prise des clés.

PRESTATIONS	MALICORNE	VISITEURS
Conférence, réunion d'information, Assemblée générale d'entreprise	121,00 €	167,00 €
Assemblée générale d'association	44,00 €	65,00 €
Vin d'honneur	70,00 €	100,00 €
Concours de cartes, spectacle, théâtre, loto	128,00 €	178,00 €
Banquet ou buffet d'associations	88,00 €	150,00 €
Banquet privé (une journée)	148,00 €	213,00 €
Banquet privé (soirée et lendemain)	253,00 €	366,00 €
Mariage (une journée)	229,00 €	309,00 €
Mariage (deux jours)	343,00 €	505,00 €
Repas dansant	273,00 €	380,00 €
Bal	206,00 €	386,00 €
Vente au déballage	376,00 €	376,00 €
Chauffage	58,00 €	58,00 €
Retenue de garantie	300,00 €	300,00 €
Retenue pour ménage non fait	150,00 €	150,00 €

8°) DOSSIER DE LA FIBRE OPTIQUE : NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS.

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire fait part au conseil municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au conseil municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de procéder aux changements des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Madame le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif à la numérotation des maisons,
- charge Madame le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétaires concernés,
- charge Madame le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie
1		LIEU DIT LES PLANTES
3		LIEU DIT LES PLANTES
1		LIEU DIT LES PORTES
2		LIEU DIT LES PORTES
1		LIEU DIT LES PRES
1		LIEU DIT PN DE PINCELOUP
1		LIEU DIT PN DU BOIS D AUVERS
1		LIEU DIT PN DE MEZERAY
1		LIEU DIT ZA LES BELLES POULES
2		LIEU DIT ZA LES BELLES POULES
1		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
2		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
3		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
4		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
5		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
6		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
7		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
8		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
9		RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE
22	Q	RUE BERNARD PALISSY
34	B	RUE BERNARD PALISSY
1	T	RUE EMILE TESSIER
2		CHEMIN DES HOULAIES
5		CHEMIN DES HOULAIES
3		CHEMIN DES HOULAIES
1		CHEMIN DES HOULAIES
4		CHEMIN DES HOULAIES

1		LIEU DIT CHILOUP
1		LIEU DIT L ALMANDIER
3		LIEU DIT L ALMANDIER
2		LIEU DIT L ALMANDIER
1		LIEU DIT LE CHENE DRU
1		LIEU DIT LA GARE
1		LIEU DIT LA SOUCHE
1		LIEU DIT LA BERESINA
1		LIEU DIT LA CHAPELLE DE CHILOUP
2		LIEU DIT LE FIEF AUX MOINES
1		LIEU DIT LE FIEF AUX MOINES
3		LIEU DIT LE FIEF AUX MOINES
1		LIEU DIT LE CHAMP LONG
33		RUE DE LA CHAPELLE DE CHILOUP
31		RUE DE LA CHAPELLE DE CHILOUP
2		LIEU DIT LE CHENE DRU
4	T	RUE DE LA CHAPELLE DE CHILOUP
1		LIEU DIT MON SECRET
2		LIEU DIT MON SECRET
45		BOULEVARD RABIGOT
1		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
15		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
9		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
8		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
7		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
5		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
13		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
19		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
2		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
21		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
6		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
3		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
8		RUE OUDINOT
11		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
17		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
23		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD
4		RUE PAUL ET JACQUELINE FRENEHARD

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

9°) INSTALLATIONS TECHNIQUES POUR ORANGE

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'elle a été contactée par Madame Florence DEBRUYNE, chargée de mission chez Axians, qui intervient pour la Société Orange. Il existe sur notre territoire des zones blanches qui empêchent une couverture parfaite des réseaux pour Orange. Afin de pallier à ce problème, des modifications techniques seront nécessaires. Dans un premier temps, la Société Orange doit procéder à des études complémentaires avec des essais radio, des mesures de champ, des études de structure et de charge en vue d'étudier la faisabilité technique

d'implantation de station radioélectrique. Ensuite, dans l'hypothèse où les études se révéleraient positives, la Société Orange se rapprochera de la collectivité afin d'étudier les conditions permettant d'aboutir à une éventuelle mise à disposition d'emplacements qui serait alors contractualisée par un bail entre les deux parties.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne son accord pour l'étude de faisabilité,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

10°) GESTION DU TERRAIN DE CAMPING

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire indique que le camping municipal ouvrira du vendredi 3 avril 2020 au dimanche 27 septembre 2020.

Parallèlement, différents modes de gestion sont à l'étude, (bail emphytéotique, contrat de gestion, DSP...). Suite à un premier contact, un couple qui était à la recherche d'une structure comme la nôtre avec un bail emphytéotique a annulé sa visite prévue le vendredi 24 janvier 2020.

Madame le Maire précise que la commune envisage d'étudier toutes les pistes précitées pour les années futures.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

11°) OUVERTURE DES POSTES POUR LA SAISON TOURISTIQUE 2020

Madame le Maire présente ce dossier.

Elle précise qu'il y a lieu de créer les postes au terrain de camping et à la piscine pour la saison touristique 2020.

Les emplois saisonniers nécessaires pour 2020 sont :

- Deux adjoints techniques de 2ème classe à temps complet du 30 mars 2020 au 30 septembre 2020, pour le terrain de camping.
- Deux postes d'éducateurs sportifs (MNS titulaire du BEESAN) à temps complet du 12 juin 2020 au 31 août 2020 pour la piscine,
- D'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet du 12 juin 2020 au 31 août 2020 pour la piscine,
- D'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet du 12 juin 2020 au 31 août 2020 pour le terrain de camping et la piscine.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne son accord pour la création des postes précités,
- autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour ces recrutements,
- autorise Madame le Maire à signer les contrats d'emploi de ces différents postes de saisonniers.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

12°) PROJET BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire présente ce dossier.

Madame le Maire donne l'avancement de ce projet déjà abordé en séance du conseil municipal.

Trois personnes de la commune, deux bénévoles et une salariée, ont suivi une formation dispensée par le Département de la Sarthe, (Sarthe Lecture), de 6 jours en septembre, octobre et décembre 2019.

Monsieur Frédéric GUEGUEN, Directeur de Sarthe Lecture, est venu sur le site de la future bibliothèque vendredi dernier 17 janvier 2020, et a été reçu par Madame le Maire, Monsieur LÉPINE et Monsieur DAVY.

Il a été convenu :

- Le cahier des charges pour le matériel rayonnage et mobilier, préparé par Monsieur GUEGUEN, nous sera adressé avant fin janvier 2020. Trois devis seront demandés pour fin février 2020. Le délai de livraison est de 6 et 8 semaines.
- Le cahier des charges pour l'informatique nous sera aussi adressé par Monsieur GUEGUEN.
- Les luminaires qui existent seront changés par des Leds afin d'avoir un meilleur éclairage
- La location du bâtiment pourrait démarrer le 1er avril 2020 pour un début officiel avant l'été 2020.
- Pour commencer l'activité en 2020, Sarthe Lecture va prêter, sous convention, tous les ouvrages à la collectivité, soit entre 2.000 et 2.500 pièces.

Acte certifié exécutoire réception par le Préfet le 30/01/2020

QUESTIONS DIVERSES

- La Commission pour les listes électorales doit se réunir entre jeudi 20 février 2020 et le dimanche 23 février 2020. Après concertation entre élus, la réunion est fixée le jeudi 20 février 2020 à 20 heures en mairie de Malicorne.
- La CCID, Commission Communale des Impôts Directs, se réunira le vendredi 14 février 2020 à 14 heures 30 en présence des Services des Impôts.

Carole ROGER :

- Les travaux d'archivage de la mairie sont maintenant terminés, les documents à conserver ont été inventoriés et classés par une société spécialisée. Tous les autres ont été détruits avec l'accord du Service des Archives Départementales.

Nathalie LEMARCHAND :

- Elle rappelle que le goûter des anciens se déroulera le mercredi 5 février à partir de 14H30 à la salle des fêtes. Les jeunes du CMJ participeront comme les années précédentes au service.
- Ils seront aussi sollicités le samedi suivant 8 février à partir de 10H00 pour la plantation d'arbres organisée par la commission Environnement.

Sophie ARTHUS-BERTRAND :

- Elle précise qu'il y a 196 personnes inscrites pour le goûter des anciens et que 13 personnes ont demandé à recevoir un colis.
- L'association Malic'art n'a plus de responsable pour organiser le week-end des «Chemins en couleur». Une réunion publique se tiendra le 3 avril 2020 pour trouver des nouveaux bénévoles ainsi que des forces vives, et plus particulièrement une personne qui accepterait de prendre en charge l'organisation. Si tel n'était pas le cas la manifestation n'aurait pas lieu cette année. Elle pourrait alors se dérouler qu'une fois tous les deux ans. Xavier MAZERAT salue les bénévoles qui ont permis la réalisation des onze années de cette belle exposition.
- A l'atelier «Les Esquisses», deux artistes viennent de partir. Pendant deux jours ils ont exposé les œuvres produites ces trois derniers mois. Durant cette période, ils ont aussi fortement apprécié l'accueil et les échanges avec les artistes de Malicorne sur Sarthe, avec lesquels des productions ont été réalisées. Madame le Maire précise qu'ils envisagent de revenir ultérieurement.
- Elle demande l'usage des caissons plastiques situés près de la Maison de Santé. D'ailleurs des enfants ont été pris surpris par des élus en grim pant sur ces structures. Serge LÉPINE répond qu'ils serviront à constituer les bassins de rétention d'eau enterrés sur le site des logements adaptés. L'entreprise, en charge des travaux, a été contactée afin de sécuriser l'espace de stockage de ces caissons.

Serge LÉPINE :

- Les travaux d'enfouissements des réseaux électriques et d'éclairage public, rue de la Chapelle de Chiloup, rue Loucheur, rue des A.F.N et la rue du Maréchal Joffre seront terminés dans 15 jours.
- La réfection du logement communal situé au 17 Place de la République est achevée, il sera remis à la location la semaine prochaine. Franck LE NOË souhaite avoir un bilan financier de l'ensemble de ces travaux de réfection.
- Au terrain de camping, la barrière d'entrée qui n'est plus aux normes sera prochainement remplacée par une barrière plus large, de 5 mètres au lieu de 3,5 mètres actuellement. Enfin pour répondre aux normes de sécurité, des extincteurs supplémentaires seront ajoutés.
- Le circulateur du circuit de chauffage de la salle des fêtes a été remplacé.

Thierry HUBERT :

- Il s'interroge sur l'entretien des chemins non goudronnés de notre commune. Les chemins de La Grelayère et des Bersonneries sont dans un mauvais état et la Communauté de communes du Val de Sarthe n'est pas réactive pour les entretenir.
- Il demande une explication au sujet de la nouvelle hausse des tarifs de la REOM (Redevance pour les Ordures Ménagères) de 8% pour 2020. Les citoyens trient plus et le volume des déchets ménagers diminue. Philippe CHOQUET apporte des éléments de réponse : effectivement le volume de nos poubelles a beaucoup diminué depuis l'extension des consignes de tri mais la masse n'a baissé que 5% environ. Les frais de collecte de nos sacs noirs ne cessent d'augmenter (prix du carburant, coût de la main d'œuvre lié à la pénurie de chauffeur routier, la taxe générale sur les activités polluantes TGAP en augmentation,...). La REOM sert au financement des déchetteries et là aussi les coûts d'enlèvement des gravats et des déchets non valorisables ont fortement progressé.

Clélia CHOTARD :

- Elle indique que les panneaux en dibond pour les cartes postales sont en cours d'impression, la livraison est prévue en fin de semaine. Des membres des commissions culture et travaux se sont rendus dans différents endroits de Malicorne sur Sarthe pour définir les lieux de pose. Celle-ci devrait intervenir en février par les services techniques de la collectivité.

Philippe CHOQUET :

- Il indique que le groupement intercommunal de défense contre les organismes nuisibles (GIDON) de Mézeray - Malicorne sur Sarthe s'est réuni en assemblée générale mardi 21 janvier. Il a été capturé 130 ragondins sur notre commune pour les années 2017, 2018 et 2019, et 190 sur Mézeray pour la même période. Les piégeurs ont été indemnisés à hauteur de 2 euros par animal, pour 2020, il a été décidé d'augmenter cette indemnisation à 3 euros par capture déposée au congélateur des services techniques.
- Pour le restaurant scolaire, le service au plat, mis en place en novembre 2019, demande plus de préparation pour notre cuisinier. Il y a un pic de travail pour servir les plats des primaires, moment où le second agent de cuisine est sur la route pour sécuriser les trajets. Afin de pallier à ce surcroît d'activité le second agent de cuisine est remplacé par un autre agent communal qui arrive avec les primaires de l'école Sainte-Thérèse. Cette modification apporte entière satisfaction au cuisinier.

La séance est levée à 21h53.